



Recommandation de sécurité No. 123

Date de la publication	09.06.2017
No. reg. du rapport final	2016060802
Déficit de sécurité	<p>Le 8 juin 2016 à 1 h 30, le point d'attelage entre un véhicule du service des travaux et une pelle mécanique rail-route s'est rompu entre Läufelfingen et la halte de Trimbach. Le wagon a dérivé puis roulé jusqu'à la gare d'Oltén, avant de dérailler sur une aiguille du côté de la sortie Aarburg/ Rothrist et d'y terminer sa course. Personne n'a été blessé.</p> <p>Les prescriptions de freinage pour le service de la manœuvre autorisent la circulation de véhicules non freinés sur des voies en pente.</p>
Recommandation de sécurité	L'OFT devrait étudier si les prescriptions en vigueur concernant les véhicules non freinés dans le service de la manœuvre doivent être limitées aux situations où cela s'avère indispensable, ou si des directives complémentaires sont éventuellement requises.
Destinataire	Bundesamt für Verkehr
Etat de l'implémentation	Mise en oeuvre. La recommandation de sécurité n° 123, selon laquelle l'utilisation de véhicules non freinés dans le service des manœuvres doit être limitée aux situations inévitables, a été adoptée par l'OFT. Dans le cadre de la révision de 2020 des PCT, l'utilisation de véhicules non freinés dans les mouvements de manœuvre est analysée conjointement avec la branche et un renforcement des règles - actuellement encore au stade des variantes - est envisagé. Complément d'information : à partir de décembre 2018, CFF Infrastructure entend exclure de manière générale l'utilisation de véhicules de service non freinés sur son réseau.
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	<u>Schlussbericht</u>